

Les étapes de la VAE



La validation des acquis de l'expérience est une démarche individuelle qui s'appuie sur un travail personnel exigeant et conséquent en temps, disponibilité et motivation.

1. Accueil et information par la cellule de validation des acquis

- Information sur la VAE
- Formulation du projet et identification des choix possibles
- Orientation

2. Demande et étude de recevabilité

La recevabilité est une étape obligatoire et indispensable à la poursuite de la démarche.

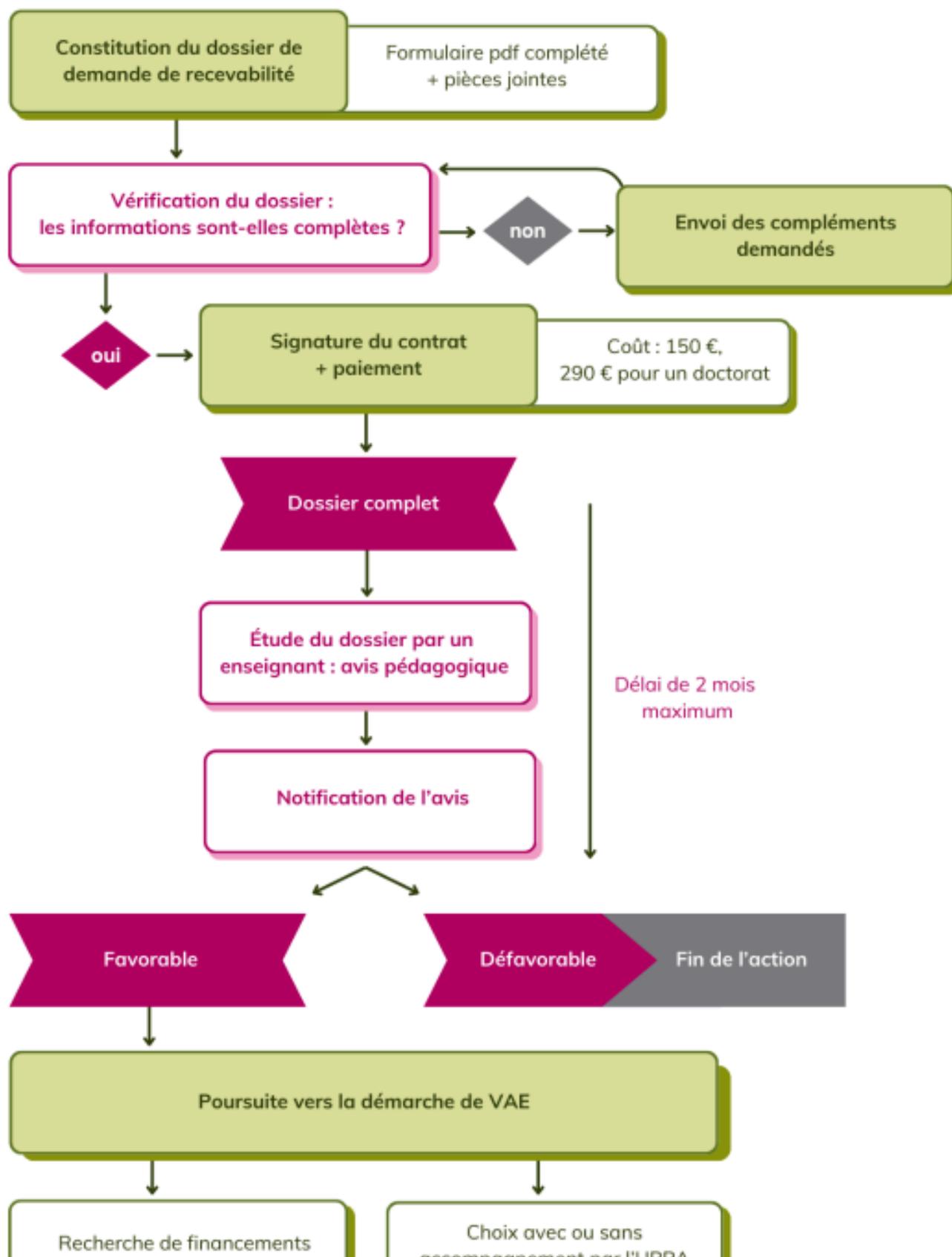
L'étude du dossier de recevabilité permet à la direction de la FTLV de délivrer un avis pédagogique sur la faisabilité du projet, émis par le responsable pédagogique du diplôme visé.

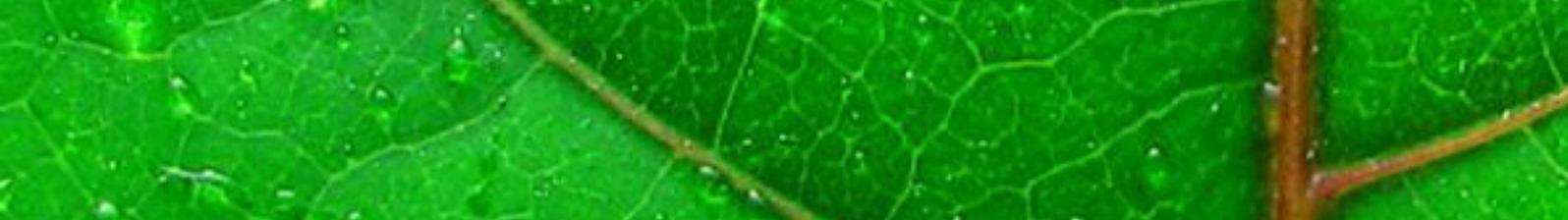
Notification de la recevabilité : 2 mois maximum après la réception du dossier complet.

Pour  déposer une demande de recevabilité, contactez  la cellule de validation des acquis.

VAE – Demande de recevabilité

La recevabilité est une étape préalable et indispensable à toute démarche de VAE.





3. Élaboration du dossier VAE et accompagnement

Le dossier VAE permet au candidat d'exposer ses expériences et de les valoriser.

Accompagnement par la cellule de validation des acquis (facultatif)

L'accompagnement s'articule autour d'ateliers collectifs de travail suivis d'entretiens individuels, en présentiel ou à distance.

L'équipe d'accompagnement peut être mixte, composée d'enseignants et de professionnels identifiés pour leurs compétences particulières et leur complémentarité. Son rôle est de conseiller et d'aider le candidat à élaborer son dossier de VAE.

L'aide apportée au candidat est méthodologique. Il ne s'agit pas de remplir avec lui ou à sa place son dossier mais de l'aider à approfondir sa réflexion sur ses expériences.

Durée : 10 mois en moyenne après l'inscription en démarche VAE.

Dépôt du dossier VAE par le candidat et inscription au diplôme

Le dossier est à déposer 2 mois avant le passage devant le jury.

4. Jury VAE

Il est nommé par le président de l'université et composé d'enseignants chercheurs et de professionnels.

Entretien avec le jury

L'entretien avec le jury est destiné à compléter et expliciter les informations contenues dans le dossier VAE du candidat. Il permet de vérifier l'authenticité des déclarations et de mieux comprendre le travail réellement effectué.

Le jury vérifie, évalue et atteste les connaissances et les compétences. Il détermine ainsi l'étendue de la validation, c'est-à-dire l'attribution de tout ou partie du diplôme.

Délibération et décision du jury

Le jury prend sa décision à partir de l'examen du dossier et de l'entretien et évalue si l'expérience correspond aux exigences du diplôme envisagé.

Le jury est souverain dans sa décision ; il décide :

- d'attribuer la totalité du diplôme ;
- d'attribuer une partie du diplôme ;
- de n'attribuer aucun diplôme.

Notification au candidat



La notification officielle du résultat est transmise au candidat par email dans les semaines qui suivent son passage en jury VAE.

[Télécharger le calendrier indicatif de déroulement d'une VAE](#)